



A.S.A. DIJON CÔTE D'OR
Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON
Tél. 03 80 43 29 99 - Fax 03 80 41 57 36

Fédération
Française du
Sport Automobile

FFSA

SITE:asadco.net - MAIL:asadco@free.fr



18^{ème} Rallye automobile nationale Dijon Côte d'Or - PEA - coef : 3 03 / 04 / 05 mai 2019

HandiSport
FÉDÉRATION FRANÇAISE



HANKOOK
XPERIENCE

Moderne – VHC – VHRS - LTRS

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 12 mars 2019
Ouverture des engagements : 12 mars 2019

CHAMBRE OFFERTE
~~forfait 50€~~
+ 250 KM

Clôture des engagements : 27 avril 2019
Parution du road book : 20 avril 2019
Dates et heures des reconnaissances :

- Samedi 27 avril 2019 de 8h 00 à 20h 00
- Dimanche 28 avril 2019 de 8h 00 à 20h 00
- Vendredi 03 Mai 2019 de 8h 00 à 20h 00

Vérifications des documents administratifs :

- Vendredi 03 mai 2019 de 16h 00 à 22h 00
- Samedi 04 mai 2019 de 7h 00 à 9h 00

Vérifications des techniques :

- Vendredi 03 mai 2019 de 16h 30 à 22h 30
- Samedi 04 mai 2019 de 7h 30 à 9h 30

Heure de mise en place du parc de départ : à l'issue des vérifications.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 03 mai à 21h 00

Publication des équipages admis au départ et des heures et ordre de départ de la 1^{ère} étape :

Samedi 04 mai à 10h 00

Tableau d'affichage sur parking « GEANT CASINO » face au podium.

PC installé – Hôtel Campanile 21160 MARSANNAY LA COTE

Briefing écrit des pilotes sera remis à l'issue des vérifications

Départ du Parking Centre Commercial « GEANT CASINO » à Chenôve :

Voir réglementation FFSA.

1^{ère} ETAPE :

Départ de la 1^{ère} voiture VHC samedi 04 mai à 11 h 15 « Podium »

Arrivée de la 1^{ère} voiture VHC samedi 04 mai à 19 h 33

2^{ème} ETAPE :

Départ de la 1^{ère} voiture VHC dimanche 05 mai à 08 h 15.

Arrivée de la 1^{ère} voiture VHC dimanche 05 mai à 15 h 28

Arrivée au parking Centre Commercial « GEANT CASINO » à CHENOVE

Vérification finale : Parc fermé – Dimanche 05 mai 2019 – Parking Centre Commercial « GEANT CASINO » à CHENOVE

Publication des résultats du rallye : Dimanche 05 mai 2019 – 30' après l'arrivée de la dernière voiture en parc fermé.

Remise des prix : Dimanche 05 mai sur le podium – Parking Centre Commercial « GEANT CASINO » à CHENOVE.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DIJON COTE D'OR organise les 03 - 04 - 05 mai 2019 en qualité d'organisateur administratif et technique le 18^{ème} rallye Dijon Côte d'Or.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Bourgogne Franche Comté le 09 février 2019, Il a reçu le permis d'organiser délivré par la FFSA en date du 05 mars 2019 sous le n° 183

Comité d'Organisation

Comité d'organisation :

Président : Daniel SEGUIN

Membres : Pierre GUELAUD – Dominique PETITOT – Camille TRINQUESSE – Jean Louis LAURENT
Gilles DUCRET – Marc BRODUT – Michel MOTUS – Gérard DENIS – Philippe SOUCELIER
Marie France GUELAUD – Jean Paul POLI – Marie Thérèse TRINQUESSE – Joël HENRY.

Secrétariat du Rallye :

Maison des Associations
2 rue des Corroyeurs bat 2 – 21000 DIJON
ouvert du lundi au vendredi de 14h 00 à 18h 00

Téléphone : 03 80 43 29 99 Portable : 06 14 40 11 31 courriel : asadco@free.fr Site : asadco.net

Organisateur technique

ASA DIJON COTE D'OR

Boîte A 2 - 2 rue des Corroyeurs – 21000 DIJON

1.1P. OFFICIELS

Collège Moderne

Président :	THOMAS Maryse	0204 - 3123
Membre :	HIRN Florence	0411 - 128935
Membre	MILLEREUX Martine	0402 – 124288

Collège Historique

Président :	GUINAMARD Jacques	2010 - 14569
Membre :	POYEN Christine	0417 - 52820
Membre :	NOMBLOT Pascal	0402 - 18228

Direction de Course

Directeur de Course Général	BERTRAND Jacky	0403 -14532
Directeur de course VHC + rallye 2	LEFORESTIER Jean Claude	1318 – 1756
Directeur de Course VHRS	BROSSARD Jean Paul	0403 - 4763
Directeur Tricolore	BENOIT Hubert	0411 – 3617

Directeur de Course Délégué aux ES PC

Délégué ES	HAMON Christian	0408 - 29685
Délégué ES	BLANQUIN Dany	
Délégué ES	PASCAL Fabien	0515 - 154264
Délégué autorité	GODOT Pierre	0413 – 23434

Directeur d'Epreuve ES

ES 1 Responsable	POTHEAU Michel	0414 - 115790
Adjoint	POTHEAU Joelle	0414 - 115791
ES 2 Responsable	OLIVAIN Jacky	0202 – 3272
Adjoint	BOUDIAS Denis	0413 – 202804
ES 3 Responsable	LE GALL Jacques	1318 - 9383
Adjoint	DELOY Jean Marc	0409 – 6830

Commissaires Techniques

Commissaire Technique B resp.	LALLEMAND André	0411 - 55989
Commissaire Technique B vh	TENA Emile	0305 - 124058
Commissaire Technique B rallye 2	REVERCHON Jean Louis	0421 – 6835

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Membre	GUINAMARD Hélène	2010 - 15981
Membre VH	CHARLEUX Josiane	0403 – 9434
Membre	REVERCHON Martine	0409 – 14505

Speaker

GRILLOT Stéphane

Véhicule Damier (balai)

LAGREZE Michel 0402 – 19920

Voiture Organisation

(Balai derrière moderne)

PIGENET Jean Michel 0417 - 37122
LEPLAT Laurent 0420 - 148301**Chronométrage et Classements**PEUREUX Gérard 0305 – 11719
PEUREUX Odile 0305 - 11716**Chronométreurs**AUBERT Sylvie - BRANDENBERG Claude - FAIVRE Sylvie - GIETZENDANNER Nancy –
GILLARDON Florent & Amélie - MARCHAND Michel.**Responsable Commissaires**GUELAUD Marie France 0413 - 34910
TRINQUESSE Marie Thérèse 0413 - 212228**Classement informatique VHRS**BLUNICK *Racing*

Médecin chef PC

SUDRE Catherine

Chargé des relations presse

MILET Isabelle 0413 – 237135
LEGER Marie France**1.2P.ELIGIBILITE**

* Le Rallye National Dijon Côte d'Or compte pour la coupe de France des rallyes 2019 PEA

* Challenge ligue Automobile. Bourgogne Franche Comté 2019

* Challenge Hankook Xpérience

1.3P.VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu : Ets AD JULLIEN à Chenôve

- Vendredi 03 mai 2019 de 16 h 00 à 22 h 00
- Samedi 04 Mai 2019 de 7 h 00 à 9 h 00

Les vérifications techniques auront lieu : AD JULLIEN à Chenôve.

- Vendredi 03 mai 2019 de 16 h 30 à 22 h 30
- Samedi 04 Mai 2019 de 7 h 30 à 9 h 30

Les vérifications finales seront effectuées chez POINT S Sarl PEA 138 Avenue Roland Carraz
21300 Chenôve.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P.DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye **18^{ème} rallye National Dijon Côte d'Or** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le 27 avril 2019.

Tarif rallye Dijon Côte d'or :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **520 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1040 €**

Il sera consenti une remise de 50 € aux équipages 100% ASA Dijon Côte d'Or.
Il sera consenti une remise de 25 € aux équipages 50% ASA Dijon Côte d'Or.

Le **Road Book** sera disponible sur le **site asadco.net** à partir du 20 avril 2019

Les chèques seront déposés en banque le lundi 06 mai

Les pilotes domiciliés à une distance de 250 km et + (via Michelin) se verront offrir le montant d'une chambre valeur de 50 €. Un chèque leur parviendra dans la semaine après le rallye.
(Calcul de la distance : adresse du pilote à la rue Jean Moulin 21300 Chenôve – parc fermé).

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux concurrents si l'engagement est refusé ou si le rallye est annulé.

L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour une raison de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye. Un justificatif est demandé par courrier ou courriel.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçues du 22 au 26 avril 2019
- 50% pour les demandes reçues ensuite, jusqu'au 04 mai 2019 – fin des vérifications.

3.3P. Ordre de Départ : **PROMO - VHC – MODERNE – VHRS – LTRS.**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Voir règlement FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée sur le boulevard Antoine Becquerel à Chenôve (sur toute la longueur) en respectant les riverains.

4.3.2.3P.Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 en configuration course.

Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. **Le support de la plaque d'immatriculation avant est obligatoire.**



ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURE

6.1P.DESCRPTION

Le 18^{ème} Rallye de National Dijon Côte d'Or représente une section de 222.22 km au tour, soit un total de 443.74 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 132.800 km.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES : 1 4 7 10** longueur : 14.950 km
- **ES : 2 5 8 11** longueur : 10.000 km
- **ES : 3 6 9 12** longueur : 8.300 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

les couleurs des chasubles devront être en adéquation sur le terrain et dans le règlement avec les RTS.

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble Orange
- Chef de poste : Chasuble Orange barrée « chef de poste »
- Chargé des relations avec les concurrents : Blouson beige « relation concurrents ».

7.3.17. Nouveau Départ après abandon / Rallye 2 (autorisé)

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5.17P : Sécurité des Concurrents

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

SCRATCH**1 à 150 partants**

1 ^{er}	800 € + 1 coupe
2 ^{ème}	600 € + 1 coupe
3 ^{ème}	400 € + 1 coupe

GROUPE

	1 à 5 partants	6 à 10 partants	11 partants et +
1 ^{er}	400 €	400 €	400 €
2 ^{ème}		200 €	200 €
3 ^{ème}	- de 5 parts 50 %		150 €

CLASSE

- 1^{er} montant de l'engagement 3 partants + 1 coupe.....50% - 3 partants
- 2^{ème} 1/2 engagements 7 partants + 1 coupe
- 3^{ème} 1/4 engagements 11 partants + 1 coupe
- 4^{ème} 1/5 engagements 17 partants + 1 coupe
- 5^{ème} 1/10 engagements 20 partants + 1 coupe
- 6^{ème} + de 20 partants 1 coupe
- Féminine idem montant des classes

Toutes les classes seront récompensées en prix et coupes selon le nombre de participants.

- Challenge Handisport (cumulable avec les prix ci-dessus)

<u>10 partants</u>		<u>6 partants</u>		<u>3 partants et -</u>	
• 1 ^{er}	800 €	1 ^{er}	500 €	1 ^{er}	300 €
• 2 ^{ème}	600 €	2 ^{ème}	300 €	2 ^{ème}	150 €
• 3 ^{ème}	400 €	3 ^{ème}	150 €		
• 4 ^{ème}	200 €				
• 5 ^{ème}	100 €				

Toutes les classes seront récompensées en prix et coupes selon le nombre de participants.

***La remise des prix se déroulera
Dimanche 05 mai 2019 vers 16 h 00 à l'arrivée du rallye sur le podium
Parking du Centre Commercial GEANT à CHENOVE***